

## **Demande de permis unique relative à une unité de fabrication d'explosifs à ENGIS**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	reconstruction et sécurisation d'une unité de production en voie humide d'explosifs et exploitation d'une nouvelle station de pompage et de recyclage des eaux de transfert
<u>Localisation</u> :	rue de Clermont
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	PB Clermont s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	INCITEC

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	15 septembre 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Elle constate que le projet permet la poursuite de l'activité de l'entreprise par la construction de deux nouveaux ateliers de production au sein même du site et par la régularisation d'une station-de pompage-recyclage des eaux industrielles et de bureaux préfabriqués. Le projet, localisé au sein d'une zone d'activité économique industrielle, respecte l'affectation prévue au plan de secteur.


Elle relève que la construction de ces deux nouveaux ateliers de production, en remplacement d'un atelier détruit suite à un incendie, s'inscrit également dans un objectif d'amélioration de la sécurité au sein et en dehors de l'entreprise.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président